

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 134**3 février 2004****SOMMAIRE**

Agence Immobilière et Représentations Générales			
Aal Avenue, S.à r.l., Luxembourg	6421	Financière de Beaufort S.A.H., Luxembourg.	6428
An der Klaus S.A., Luxembourg	6420	Geduno S.A., Luxembourg	6414
Antar Invest S.A., Luxembourg	6423	Gianni Bulgari International Holding S.A., Luxem-	6414
Arc Immo S.A., Luxembourg	6412	bourg	6414
Arielle Holding S.A., Luxembourg	6426	Ijoint Investments S.A., Luxembourg	6427
Assco Europe, S.à r.l., Luxembourg	6423	Iledor Holding S.A., Luxembourg	6430
B.A Venture S.C.A., Business Angel Venture, Lu-		Kenora S.A., Luxembourg	6432
xembourg	6429	Kine Holding S.A., Luxembourg	6417
B.A Venture S.C.A., Business Angel Venture, Lu-		Kutten Alain, S.à r.l., Bettembourg	6423
xembourg	6429	Laver S.A.H., Luxembourg	6431
Bago Holding S.A., Luxembourg	6430	Lex II Investments Holdings S.A., Luxembourg ..	6387
Bali S.A.H., Luxembourg	6431	Lex Investments Holdings S.A., Luxembourg	6395
Bemvi S.A., Luxembourg	6419	Maglear Limited S.A., Luxembourg	6415
Betsy S.A., Luxembourg	6416	Masofema Holding S.A., Luxembourg	6429
Bolden S.A., Luxembourg	6423	Melissette S.A., Luxembourg	6422
Brentano S.A., Luxembourg	6415	Mira Trading, S.à r.l., Bettembourg	6424
Chablis S.A., Luxembourg	6428	Mosto S.A., Luxembourg	6421
(La) Chouette (Immobilière) S.A.H., Luxembourg	6431	Networks Investments Holding S.A., Luxembourg	6414
Classe Etoile S.A., Luxembourg	6422	Oster Holding AG, Bereldange	6421
Consolidated Real Estate Investments Holding		Palm Beach S.A., Luxembourg	6428
S.A., Luxembourg	6418	Patagonia Finance S.A., Luxembourg	6410
Dama International S.A.H., Luxembourg	6420	Peak Performance Products S.A. Luxembourg. ..	6422
Day Sports Management Events S.A.H., Luxem-		Powergen Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem-	
bourg	6430	bourg	6411
East Line, S.à r.l., Bereldange	6421	Powergen Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	6386
Efficace S.A.H., Luxembourg	6432	Protel S.A., Luxembourg	6415
Egalux Holding S.A.H., Luxembourg	6427	Protel S.A., Mamer	6415
Entreprise Service S.A., Differdange	6413	Punch S.A., Mamer	6416
Entreprise Service S.A., Differdange	6413	Punch S.A., Mamer	6416
Entreprise Service S.A., Differdange	6413	S.T.T., Service Tobacco Trading S.A., Luxem-	
Entreprise Service S.A., Differdange	6413	bourg	6422
Ernster Belle Etoile, S.à r.l., Luxembourg	6427	SEB Alternative Investment	6411
Ernster Concorde, S.à r.l., Luxembourg	6417	Sichel S.A., Luxembourg	6428
Erregici S.A., Luxembourg	6414	SO.LO.BAT. S.A., Société de Location de Bateaux	
Erregici S.A., Luxembourg	6414	de Plaisance, Luxembourg	6417
Euro.M.Invest S.A.H., Luxembourg	6432	Sunfinex Holding S.A., Luxembourg	6431
European Real Estate Venture S.A., Luxembourg .	6417	Tenderness S.A.H., Luxembourg	6429
European Shipping Holding S.A., Luxembourg.	6415	Texto Communication, S.à r.l., Luxembourg	6423
European Tourism S.A., Luxembourg	6416	Y.R.P. Promotions S.A., Luxembourg	6421
Fin.Sia Holding S.A., Luxembourg	6416		

POWERGEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 79.617.

In the year two thousand and three, on the seventeenth day of the month of December.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting by the sole associate of POWERGEN LUXEMBOURG, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary, on 4th of December 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 551 of 19th July 2001.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary of 4th March 2002 published in the Mémorial number 927 of 18th June 2002.

The meeting is presided by Mr Eric Isaac, group resident Manager, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole associate represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all eighty thousand and two (80,002) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

A. Amendment of the fiscal year to commence on the 27th June of each year and to terminate on the 26th June of the following year; the current fiscal year which has started on 1st April shall terminate on 26th June 2003.

B. Consequential amendment of articles 12 and 13 of the Company's articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to amend the fiscal year of the Company to start from now on each year on 27th June and to end the following year on the 26th June.

The meeting decides that the fiscal year which started on 1st April 2003 will terminate on 26th June 2003.

Second resolution

As a result of the first resolution, the meeting resolved to amend article 12 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«The fiscal year of the Company begins on 27th June in each year and ends on 26th June of the subsequent year.»

Third resolution

As a result of the first resolution, the meeting resolved to amend article 13 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«Every year as of 26th June, the annual accounts are drawn up by the managers.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French versions, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de POWERGEN LUXEMBOURG, S.à r.l., (la «Société»), société établie et ayant son siège social à 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 4 décembre 2000 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 551 du 19 juillet 2001 (le «Mémorial»).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mars 2002, publié au Mémorial numéro 927 du 18 juin 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Isaac, gérant résident du groupe, demeurant à Luxembourg.

Il est désigné comme secrétaire et scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié à L-1450 Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1) L'associé unique représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les quatre-vingt mille et deux (80.002) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Modification de l'année sociale, afin de commencer le 27 juin et de finir le 26 juin de l'année suivante; l'année sociale actuelle qui a commencé le 1^{er} avril 2003 se terminera le 26 juin 2003.

B. Modification conséquente des articles 12 et 13 des statuts de la Société.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'année sociale qui commence dorénavant chaque année le 27 juin et finit le 26 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide que l'année sociale qui a commencé le 1^{er} avril 2003 finit le 26 juin 2003.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée a pris la décision de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 27 juin et finit le 26 juin de l'année suivante.»

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée a pris la décision de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Chaque année la gérance établit les comptes au 26 juin.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: E. Isaac, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 89, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

J. Elvinger.

(008695.3/211/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

LEX II INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 98.289.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) LEX INVESTMENTS HOLDINGS S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg registered with the Luxembourg commercial register under number B 93.496, represented by Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 12th December 2003;

2) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg registered with the Luxembourg commercial register under number B 18.433, represented by Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 11th December 2003.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed together with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company which they form between themselves:

Art. 1. Form, name.

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares issued a company in the form of a société anonyme holding, under the name of LEX II INVESTMENTS HOLDINGS S.A.

Art. 2. Duration.

The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Object.

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well

as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Company may however participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render to companies in which it has a material interest every assistance whether by way of loans, guaranties or otherwise.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. The Company may lend the proceeds of such borrowings or bond issues to any company in which it has a material equity interest and may give security for any borrowings or bond issues of such companies.

Within the limits provided by applicable laws and regulations, in particular the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies, the Company may hold interests in limited partnerships.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies.

Art. 4. Registered office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of shareholders.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

The subscribed capital of the Company is set at twenty-one thousand six hundred and eighty GBP (GBP 21,680) divided into twenty-one thousand six hundred and eighty (21,680) shares each having a par value of one (1) GBP.

Shares will be in registered form only.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be evidenced by delivering to the Company a share transfer form or other instruments signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Thursday of the month of April in each year at 11.30 a.m. and for the first time in 2004.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors.

The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum 6 years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board.

The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. Notice of any meeting must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or email. This notice may be waived by the consent given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or email of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission, telex or email another director as his proxy. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Board meeting may be held by way of a telephone conference or other means of telecommunications by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other, such meetings being equal to meetings held physically.

The directors, acting unanimously by a circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or email which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision. Such circular resolutions (which shall not be limited to urgent matters) shall have the same effect as resolutions taken at a board meeting.

Art. 11. Minutes of meetings of the board.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs including without limitation with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures.

The Company will be bound by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor.

The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Company and shall remain in office until the first annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year.

The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on 31st December 2004.

Art. 16. Appropriation of profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation.

In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles.

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The shares have been subscribed at par as follows:

Subscriber	Number of shares
1) LEX INVESTMENTS HOLDING S.A.	21,679
2) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.	1
Total:	21,680

The shares have been paid up to the extent of hundred per cent, by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euros.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

- Mr William Alan McIntosh, Corporate Director, residing at 7 Earls Terrace, London, W8 6LP, England,
- Mr Andrew Giles Pedder Davies, Corporate Director, residing at Orchard Close, Off Muthaiga Road, Muthaiga, Nairobi, Kenya,
- Mr Richard Edward Enthoven, Businessman, residing at Apartment 8.0.1., Mercury Apartments, Depiro Street, Sliema, Malta.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Third resolution

The registered office is fixed at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatre, le huitième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) LEX INVESTMENTS HOLDINGS S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.496, représentée par Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée 12 décembre 2003;

2) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 18.433, représentée par Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée 11 décembre 2003.

Les procurations pré-mentionnées, signées par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination

Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme holding sous la dénomination de LEX II INVESTMENTS HOLDINGS S.A.

Art. 2. Durée

La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet de participer, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés établies au Luxembourg ou à l'étranger ou dans d'autres types d'entreprises, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, d'obligations, de titres de créance, de billets et autres valeurs de toutes espèces et la possession, l'administration, le développement et la gestion de ce portefeuille. La Société ne devra avoir de façon directe, aucune activité industrielle ou mettre à la disposition du public un établissement commercial. La Société pourra cependant participer dans l'établissement ou le développement de toute entreprise commerciale ou industrielle, et pourra rendre aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation significative tout type d'assistance que ce soit par prêts, garanties ou de toute autre façon.

La Société pourra emprunter sous toute forme et émettre des obligations ou autres titres de créance. La Société pourra prêter le produit de tels emprunts ou émissions obligataires à toute société dans laquelle elle a une participation significative et pourra accorder des garanties pour tout emprunt ou émission obligataire de telles sociétés.

Dans les limites déterminées par les lois et les règlements applicables, en particulier la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, la Société pourra détenir des participations dans des sociétés en commandite simple.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à toute autre place dans la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré à toute autre place dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger

jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et certificats

Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt et un mille six cent quatre-vingts livres sterling (GBP 21.680) divisé en vingt et un mille six cent quatre-vingts (21.680) actions d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) par action.

Les actions sont émises exclusivement sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Preuve du transfert pourra également être donnée par la délivrance à la Société d'un formulaire de transfert d'actions ou de tout autre document de transfert signé par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Art. 6. Augmentation du capital

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant selon les conditions requises en matière de modifications de Statuts.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités

Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et délais de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois d'avril à 11.30 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximum de six ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et pourra être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la rédaction des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. L'avis pour une réunion doit être donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou message électronique. Il pourra être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par lettre, télégramme, télécopie, télex ou message électronique de chaque administrateur. Une convocation spé-

ciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par lettre, télécopie, télégramme, télex ou message électronique un autre administrateur comme son représentant. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra en informer le conseil d'administration et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet du conflit d'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le conseil d'administration pourra se tenir par conférence téléphonique ou par un autre équipement de télécommunication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de parler les uns aux autres, une telle participation étant considérée comme une participation en personne au conseil d'administration.

Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire, pourront exprimer leur accord sur un ou plusieurs instruments par écrit, câble, télégramme, téléphone, télécopie, fax, télex ou email qui ensemble constituent le procès-verbal de la décision prise. Cette résolution circulaire (qui ne devra pas se limiter aux situations d'urgence) équivaudra à une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en cas d'absence de ce dernier, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à chacun des membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées

La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le premier commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des actionnaires qui suit immédiatement la constitution de la Société et restera en fonctions jusqu'à la première assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place pourra être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social

L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année à l'exception du premier exercice qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 16. Affectation des bénéfices

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et pourra décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions prévues par la loi sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés pourront être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des Statuts

Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises.

Art. 19. Loi applicable

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties devront se référer aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites au pair comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions
1) LEX INVESTMENTS HOLDING S.A.	21.679
2) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.	1
Total:	21.680

Ces actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à deux mille Euro.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- M. William Alan McIntosh, Administrateur de sociétés, demeurant au 7 Earls Terrace, Londres, W8 6LP, Angleterre
- M. Andrew Giles Pedder Davies, Administrateur de sociétés, demeurant à Orchard Close, Off Muthaiga Road, Muthaiga, Nairobi, Kenya
- M. Richard Edward Enthoven, Entrepreneur, demeurant Apartment 8.0.1., Mercury Apartments, Depiro Street, Sliema, Malte.

Deuxième résolution

A été nommée commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, vol. 142S, fol. 24, case 9. – Reçu 312,14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

J. Elvinger.

(006783.3/211/463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

LEX INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 93.496.

In the year two thousand and four, on the eighth day of January.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LEX INVESTMENTS HOLDINGS S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, incorporated by deed of the undersigned notary on 5th March 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 4th June 2003, n° 604.

The Meeting was presided by Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. All the shares outstanding in the Company as shown by the attendance list were represented, so that the Meeting could be held without prior notice. The said list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be filed together therewith with the registration authorities;

II. It appears from said attendance list that all shares in issue are represented at the present general meeting, so that the Meeting is validly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda:

1. Restatement of the issued share capital of the Company by:
 - a. conversion of the issued share capital into GBP at an EUR / GBP an exchange rate of 1.43;
 - b. amendment of the nominal value of the shares to one (1) GBP;
 - c. pursuant to (a) and (b) consequential restatement of the issued share capital of the Company set at 21,678 GBP divided into 21,678 shares having each a nominal value of one (1) GBP;
 - d. increase of the issued share capital from 21,678 GBP to 905,584 GBP by the issue of 883,906 new fully paid shares of a nominal value of one (1) GBP each pursuant to the subscriptions referred to under (e) to (f);
 - e. acknowledgment of the partial waiver of preferential subscription rights by existing shareholders as appropriate in relation to the new shares to be issued pursuant to the subscription to 452,791 shares of the Company by SJ1 LIMITED and to 431,115 shares of the Company by CV3 LIMITED at a subscription price equal to the nominal value of one (1) GBP per share;
 - f. subscription and payment of the new shares of the Company as aforesaid.

2. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the items hereabove as well as (without limitation) amendments to the purpose of the Company as set out hereafter, board composition, pre-emptive rights, last look procedures, substantially in the form (Draft (4) TH031210) as set out in the proxy, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments deemed appropriate but in relation to article four of the articles of incorporation of the Company relating to the corporate object of the Company which shall be amended as follows:

«**Art. 4.** The Company's purpose is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may borrow money in any form (including but not limited to loans or issues of bonds or notes) and lend the proceeds of such borrowings to its subsidiaries and may give security for any borrowings. Within the limits provided by applicable laws and regulations the Company may hold interests in limited partnerships. The Company may also acquire patents and licences and manage and develop them.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Company may however participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises, and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. In a general fashion, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes remaining always however within the limits established by the laws of July thirty-first, nineteen hundred and twenty-nine on Holding Companies.

The Company shall in particular have the purpose of a société holding de financement in any way and may grant financial assistance in any way to any company which is part of the group of companies to which it belongs and in such context it may inter alia borrow money in any form and may give security for any borrowings and it may lend the proceeds of such borrowings to such companies.»

3. Re-composition of the board of directors of the Company as follows:

a. Determination of the number of members of the board of directors of the Company taking into account the waiver referred as to under item (b) below by setting such number at three (3) board members.

b. Acknowledgement of the waiver granted by CV3 LIMITED of its right to provide candidates for the appointment of a second board member.

c. Confirmation of the appointment of the board members in accordance with article 10 of the article of incorporation of the Company as restated for a period of six years and identification the board members by reference to the shareholders from whose list of candidates they have been appointed as follows:

- Mr Alan McIntosh, identified in reference to SJ1 LIMITED;
- Mr Gilles Davis, identified in reference to SJ1 LIMITED, and
- Mr Richard Enthoven, identified in reference to CV3 LIMITED.

After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to convert the capital of the Company into GBP at the EUR / GBP exchange rate of 1.43 so that the amount of thirty-one thousand EUR (EUR 31,000) representing the capital is converted into twenty one thousand six hundred seventy-eight Pounds Sterling (GBP 21,678).

The Meeting resolved to amend the nominal value of the shares following conversion to one Pound Sterling (GBP 1).

Consequently to the above, the Meeting restated the issued share capital of the Company and resolved to set it at twenty one thousand six hundred seventy-eight Pounds Sterling (GBP 21,678) divided into twenty one thousand six hundred seventy-eight (21,678) shares having each a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1).

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from twenty one thousand six hundred seventy-eight Pounds Sterling (GBP 21,678) to nine hundred and five thousand five hundred eighty-four Pounds Sterling (GBP 905,584) by the issue of eight hundred eighty-three thousand nine hundred and six (883,906) new fully paid shares of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

Such increase of share capital has been subscribed by the existing shareholders in the proportions set out hereafter pursuant to the proxies mentioned hereabove:

- four hundred fifty-two thousand seven hundred ninety-one (452,791) shares have been subscribed at a subscription price equal to the nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) per share, against a contribution in cash to the Company of four hundred fifty-two thousand seven hundred ninety-one Pounds Sterling (GBP 452,791), by SJ1 LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England, with registered office at 54 Baker Street, London W1M 1DJ (Registered No. 4914713) (SJ1 LIMITED); and

- four hundred thirty-one thousand one hundred and fifteen (431,115) shares have been subscribed at a subscription price equal to the nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) per share, against a contribution in cash to the Company of four hundred thirty-one thousand one hundred and fifteen Pounds Sterling (GBP 431,115), by CV3 LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box 3162, Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (Company Number 563504)(CV3 LIMITED),

being noted that CV3 LIMITED specifically waived to its preferential subscription rights as to the four hundred fifty-two thousand seven hundred ninety-one (452,791) shares subscribed by SJ1 LIMITED on the basis of the details provided as to the circumstances and price of such issue of shares.

Evidence of transfer to the Company of such contributions was shown to the undersigned notary.

Second resolution

The Meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company in the form as set out hereafter in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the items hereabove as well as (without limitation) amendments to the purpose of the Company as set out in the agenda, board composition, pre-emptive rights, last look procedures, substantially in the form (Draft (4) TH031210) all as set out in the proxy:

«**Art. 1.:** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter a Luxembourg société anonyme holding is hereby formed under the name of LEX INVESTMENTS HOLDINGS S.A.

Art. 2. The duration of the Company is unlimited. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the extraordinary general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Company shall have its registered office in Luxembourg City in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors shall also have the right to set up offices, administrative centres, agencies and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors; the registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of Shareholders.

In the event that the Board of Directors determines that political, economic or social developments or events of exceptional nature have occurred, threaten to occur or are imminent that are likely to affect normal working operations at the registered office or easy communications with places abroad, the registered office may be declared provisionally transferred abroad, until such time as circumstances have completely returned to normal. Such declaration of the registered office will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the transfer abroad of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. The Company's purpose is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may borrow money in any form (including but not limited to loans or issues of bonds or notes) and lend the proceeds of such borrowings to its subsidiaries and may give security

for any borrowings. Within the limits provided by applicable laws and regulations the Company may hold interests in limited partnerships. The Company may also acquire patents and licences and manage and develop them.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Company may however participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises, and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. In a general fashion, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes remaining always however within the limits established by the laws of July thirty-first, nineteen hundred and twenty-nine on Holding Companies.

The Company shall in particular have the purpose of a société holding de financement and may grant financial assistance in any way to any company which is part of the group of companies to which it belongs and in such context it may inter alia borrow money in any form and may give security for any borrowings and it may lend the proceeds of such borrowings to such companies.

Art. 5. The issued capital of the Company is set at nine hundred and five thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 905,584) represented by nine hundred and five thousand five hundred eighty-four (905,584) Shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all of said Shares being fully paid.

Each of SJ1 LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England, with registered office at 54 Baker Street, London W1M 1DJ (Registered No. 4914713) and CV3 LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box 3162, Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (Company Number 563504) hold 452,792 Shares of the Company. The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by law.

The Company shall not issue fractional Shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of script in lieu of any fraction of a share.

Art. 6. The Shares are in registered form only.

Upon the request of a Shareholder, share certificates may be issued for Shares in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The share certificates shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. The share certificates shall be signed manually or by facsimile by two Directors of the Company.

Lost, stolen or mutilated share certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated share certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

A register of Shareholders will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register. A transfer of registered Shares in accordance with the present Articles of Incorporation shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the said register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The Company will recognise only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from every responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered Shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the registrar.

Art. 7. Any Transfer of Shares shall be subject to the following provisions:

7.1. No Transfer of Shares (or of any right or interest therein) shall be permitted prior to the second anniversary of the Restatement Date save as may be agreed between the Shareholders and notified to the Company.

7.2. No Transfer of Shares (or of any right or interest therein) shall be made by any Shareholder without the consent of the other Shareholder (holding on the Restatement Date, 50% of the issued share capital of the Company) if the proposed transferee is involved in any way in the Restricted Business.

7.3. A Shareholder (the «Selling Shareholder») may transfer 50 per cent. or more of its Shares (or its entire remaining stake if it has already disposed of some of its Shares pursuant to the Articles) to a third party who is not a Shareholder (the «Proposed Purchaser»), provided that such Selling Shareholder complies with article 8 and article 9 of the Articles and as may be provided in any shareholder or other like agreement (if any) between the Shareholders and the Company from time to time.

Art. 8.

8.1. If a Selling Shareholder has received an offer from a Proposed Purchaser in respect of 50 per cent. or more of its Shares (or its entire remaining stake if it has already disposed of some of its Shares pursuant to the Articles), then before the Selling Shareholder may accept such offer it shall give notice in writing («Last Look Notice») to the other Shareholders informing them of the proposed transfer and setting out:-

- (i) the number of Shares to which it relates (the «Last Look Shares»);
- (ii) the identity of the Proposed Purchaser;
- (iii) the price and other terms (the «Last Look Terms») on which the Selling Shareholder proposes to transfer the Last Look Shares;
- (iv) a date (the «Last Look Date»), being not more than eight weeks and not less than four weeks after the date of the notice, by which time the other Shareholders must notify the Selling Shareholder as to whether, and if so to what extent, they want to acquire the Last Look Shares on the Last Look Terms; and
- (v) a condition that unless all of the Last Look Shares are taken up by the other Shareholders when offered to them in accordance with the present article, then none of the Last Look Shares shall be transferred to the other Shareholders under this article but all may be transferred to the Proposed Purchaser.

8.2. If one or more of the other Shareholders notify the Selling Shareholder on or before the Last Look Date that they are willing to purchase the Last Look Shares from the Selling Shareholder, the other Shareholder shall be obliged to complete the transfer of the relevant Shares.

8.3. If the Selling Shareholder has not received acceptances in respect of all the Last Look Shares it may, subject to article 9, transfer the Last Look Shares to the Proposed Purchaser and the provisions of article 8.4. apply to the Last Look Shares.

8.4. Subject to article 9, the Selling Shareholder may transfer to the Proposed Purchaser any Last Look Share to which this article 8.4 applies provided that:-

- (i) the entire legal and beneficial interest in each of the Shares is transferred;
- (ii) the price is not less than the price set out in the Last Look Terms and is not subject to any rebate, allowance or deduction whatever;
- (iii) the other terms of sale to the transferee are not more favorable than the Last Look Terms;
- (iv) there are no collateral agreements which make the arrangement more favorable to the transferee;
- (v) the transfer takes place within one month after the Last Look Date;
- (vi) the Selling Shareholder and the transferee shall each provide at its own expense any information and evidence requested in writing by the other Shareholders for the purpose of determining whether the transfer to the transferee complies with the terms of this article 8; and
- (vii) in the event of the existence of a shareholder or other like agreement (if any) between the Shareholders and the Company from time to time, the transferee shall, prior to the transfer, become a party to such agreement (if any) if so required by such agreement.

Art. 9.

9.1. If a Selling Shareholder proposes to sell any Shares held by it in accordance with article 8.3. to the Proposed Purchaser, the other Shareholders will have the right (a «Tag-Along Right») to require the Selling Shareholder to procure that the «Relevant Portion» of its Shares are also purchased by the Proposed Purchaser under the following terms and conditions:-

- (i) prior to any sale by the Selling Shareholder which is subject to this article 9, the Selling Shareholder shall serve a written notice on the other Shareholders which shall state that the other Shareholders, by notice in writing to the Selling Shareholder (a «Tag-Along Notice»), within a period of 20 business days, may require the Selling Shareholder to procure that the Proposed Purchaser acquire the Relevant Portion of the other Shareholder's Shares (or such lower number of Shares as the relevant other Shareholders may require) («Selected Shares»);
- (ii) if a Tag-Along Notice is duly given and subject to article 9.1(iii) and article 9.1 (iv), the sale of the Selected Shares shall be effected at the same price per Share and on the same terms and subject to the same conditions as apply to the sale of the Selling Shareholder's Shares to the Proposed Purchaser;
- (iii) any sale in respect of the Selected Shares to the Proposed Purchaser shall be conditional upon the completion of the sale by the Selling Shareholder's of its Shares to such purchaser;
- (iv) unless the intended sale by the Selling Shareholder's of their Shares does not take place for any reason whatsoever (in which case the Selling Shareholder's notice served pursuant to article 9.1(i) may be revoked and, as a result, the Tag-Along Notice shall be deemed cancelled), the transfer of the Selected Shares shall be completed on the even date with the completion of the sale of the Selling Shareholder's Shares unless the relevant other Shareholders and the Proposed Purchaser agree otherwise; and
- (v) subject to the provisions of this article 9, in the event of the existence of a shareholder or other like agreement (if any) between the Shareholders and the Company from time to time, any transfer of the Selected Shares to the Proposed Purchaser shall be carried out as provided for by law and in such agreement (if any).

Art. 10. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than three (3) members who need not be Shareholders of the Company (the «Directors»). The number of members of the Board shall be determined by the general meeting of Shareholders. Such number shall however (except in the event of a waiver as set out herebelow) always be an even number.

The Directors shall be appointed by the general meeting of Shareholders by a simple majority vote of the shares present or represented and voting for a period not exceeding 6 years or until their successors are elected; provided however that any one or more of the Directors may be removed with or without cause by the general meeting of Share-

holders by a simple majority vote of the shares present or represented and voting at a general meeting of Shareholders. The Directors shall be eligible for re-election.

Each of the Shareholders holding 50% of the issued share capital of the Company on the Restatement Date shall be entitled to propose for election half of the members of the Board of Directors by providing a list comprising two names for each office to be filled. Each Shareholder may temporarily (without however a maximum period) waive all or part of its rights to propose candidates by notice to the Company or during the relevant Shareholders' meeting, in each case such waiver shall be recorded in the minutes. For the avoidance of doubt it is specified that such waiver may be recorded at any time by the relevant Shareholder in which case the Company shall within a period of one (1) month proceed to a new election of the Board of Directors or as may be appropriate the election of one or more Board members so that the Board be composed after such one (1) month period pursuant to the list of candidates of the Shareholders having such right. Persons elected as Directors from the list provided by the each of such Shareholders shall be identified by reference to the Shareholder's name from whose the list of candidates of which he has been appointed from. For the avoidance of doubt the Board of Directors shall always be composed of Directors appointed from the lists of candidates referred to in the present article (save in the event of a duly recorded partial or total waiver of the right to propose a list of candidates by the relevant Shareholder(s)).

In the case the vacancy in the office of a Director so identified because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next meeting of Shareholders from a list comprising two names for each vacancy to be filled as proposed by the Shareholder in reference to which the relevant Director had been identified.

Art. 11. The Board of Directors may appoint a chairman among its members. The chairman of the Board of Directors will generally preside over all meetings of the Board of Directors and of Shareholders. In the absence of the chairman, either another Director or (but only in the event of Shareholder meetings, in the event that there are no other Directors present) an ad hoc chairman elected by the relevant meeting shall chair the relevant Board of Directors' meeting or the general Shareholders' meeting. The chairman shall not have a casting vote.

The Board may, subject to article 15, delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, individual Directors, committees or other officers or agents of the Company, who need not be Shareholders. The Board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed. Any such delegation of daily management in favour of Directors requires the prior authorisation of the general meeting of Shareholders.

The Board may establish committees to or of the Board, appoint the members thereto (which may be Director but do not have to be) and determine the committees' (if any) powers.

The Board of Directors may appoint a secretary of the Company, who need not be a member of the Board of Directors or a Shareholder, and determine his responsibilities, powers and authorities.

Art. 12. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any Director (or by the secretary upon request by a Director). Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each Director wherever practical five business days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or email of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

A meeting of the Board of Directors duly called shall be duly quorated if at least a majority of board members are present or represented and if such majority includes at least one Director identified by reference to each of the Shareholders holding 50% of the issued share capital of the Company on the Restatement Date (physically present or attending by telephone or video conference call or represented by proxy).

In the event a meeting of the Board of Directors is not duly quorated as set out hereabove, any Director may require that the meeting be reconvened. At least 10 business days' notice of the reconvened meeting will be given unless all the Directors otherwise agree. At the reconvened meeting, the quorum shall exist with respect to those matters on the agenda which were not disposed of at the original meeting if a majority of the Board is physically present or attending by telephone or video conference call or represented by proxy.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission, telex or e-mail any other Director as his proxy. Any Director may also attend in all circumstances a Board meeting by telephone or by way of video conference. Such attendance shall be equivalent to a physical attendance.

A meeting of the board of Directors may also be held in all circumstances by way of conference call or similar means of communications. Such meeting shall be equivalent to a physical meeting.

Decisions of the Board of Directors shall be taken by a majority of the votes cast by the Directors present or represented at the meeting.

The Board of Directors may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, telexes or e-mail.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by any two Directors, each of which must be a Director identified with reference to another Shareholder as provided for in article 10.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by anyone Director.

Art. 14.

14.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company.

14.2. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the general meeting (and/or the class meetings, as the case may be) shall be within the competence of the Board of Directors.

14.3. Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is hereby authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary or convenient to implement the purpose of the Company or as shall be necessary or convenient for the purpose of providing a status of the Company as a publicly traded company.

14.4. Except as may be otherwise provided by law, the following matters shall be reserved to the decision of the Board of Directors and shall not be part of the day to day management of the Company and none of the actions listed below shall be taken by the Company or any member of the Group unless the Board has given its prior consent:

- (A) any action outside the scope of the Business Plan;
- (B) any amendment to the current Business Plan;
- (C) any material change in the nature or scope of the business of the Group;
- (D) the entering into, variation or termination of any agreement or arrangement outside the ordinary scope of the business or which is intended to bind the Company for longer than 3 months or expected to result in expenditure over the life of the contract of more than 500,000 Pounds Sterling;
- (E) the entry by the Company into any agreement involving the making of payments, or the assumption of obligations or liabilities, by the Company in excess of 100,000 Pounds Sterling in aggregate, or 100,000 Pounds Sterling per annum;
- (F) making any investment, or the liquidation of any investment made by the Company, in any other person or business;
- (G) the acquisition or disposal (or grant of any right in respect of) of any asset worth in excess of 500,000 Pounds Sterling;
- (H) the raising of any indebtedness other than by way of trade credit on normal commercial terms and in the ordinary course of the Business, or the variation or termination of any agreement for the raising of any such indebtedness (including without limitation early repayment);
- (I) the creation or redemption of any mortgage, charge, debenture, pledge, lien or other encumbrance or security interest over any of the assets, property, undertaking or uncalled capital of the Company;
- (J) the adoption of any new Business Plan or any amendment to any current Business Plan, or the approval or ratification of any departure from the current Business Plan involving additional expenditure or the re-allocation of expenditure in any Accounting Period exceeding, in either case, 500,000 Pounds Sterling or any change to the strategy set out in the current Business Plan;
- (K) the entering into or variation of any transaction or agreement by the Company with (i) a Shareholder, (ii) any Director or officer of any Shareholder or (iii) any Affiliate of any Shareholder;
- (L) the appointment, terms and conditions of employment for contract services, transfer and discharge of any employee or consultant earning in excess of 50,000 Pounds Sterling a year from the Group.

14.5. To the extent permitted by law, any action taken by any other member of the Group which would, if such action was taken by the Company, require the prior consent of the Board pursuant to article 14.4. will only be taken with the prior consent of the Board.

Art. 15. The Company shall be bound by the joint signatures of two Directors, each of which must be a Director identified with reference to another Shareholder as provided for in article 10 or by the sole or joint signature(s) of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 16. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in or is a director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

All transactions, deeds and acts between the Company and any Shareholder, or with any company which is directly or indirectly controlled by a Shareholder, or in which a Shareholder has a direct or indirect interest in or a commercial relationship with, shall be carried out on an arm's length basis.

In the event that any Director or officer of the Company shall have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be recorded and reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

Art. 17. Subject to the exceptions and limitations listed below:

(i) Every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

(ii) The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Director or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 17.

Art. 18. The audit of the Company's affairs will be carried out by a statutory auditor who shall be an independent auditor licensed in Luxembourg. The auditor shall be elected by the general meeting of Shareholders by a simple majority vote of the shares present or represented for a maximum period of six years or until his successor is elected. The auditor shall be eligible for re-election.

Any auditor so elected may be removed with or without cause by the general meeting of Shareholders by a simple majority vote of the shares present or represented.

Art. 19. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The general meeting is convened by the Board of Directors.

Art. 20. The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the convening notice of the meeting, first Thursday of the month of April in each year at 10.00 a.m. and for the first time in two thousand and four. If such day is a legal holiday in the Grand Duchy of Luxembourg the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented, unless otherwise provided herein or by applicable law.

A Shareholder may be represented at a general meeting by a proxy who need not be a Shareholder.

If the entire issued share capital is represented, the proceedings of the general meeting will be deemed valid even if no notice has been issued beforehand.

Art. 21. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the general meeting of Shareholders to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg and as may otherwise be provided herein.

Art. 22. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Art. 23. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 hereof.

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law.

Art. 24. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law of the tenth of August, nineteen hundred and fifteen.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 25.

Affiliate: means any body in which a Director or Shareholder holds or held office or has or had at any time any ownership interest (direct or indirect)

Articles or Articles of Incorporation: Means the articles of incorporation of the Company from time to time.

business day: Means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are open for business (other than solely for trading and settlement in euro) in London and Luxembourg;

Business Plan: Means the business plan for the Group from time to time as agreed by the Board of Directors

Group: Means the Company and all its Subsidiaries from time to time.

Restatement Date: Means the amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company which occurred on 6th January 2004.

Restricted Business: Means the business of (i) conducting claims management or (ii) administration functions connected with personal injury claims or (iii) providing after the event insurance for personal injury claims or (iv) providing litigation funding for personal injury claims.

Shareholder: Means a holder of Shares of the Company.

Shares: Means the shares of the Company with a nominal value of one (1) Pound Sterling each.

Subsidiaries: Means any entity in which the Company has (directly or indirectly) an equity interest of greater than 50 per cent, or in which it has the right to appoint the majority of the board of directors.

Transfer: Includes in relation to Shares of the Company, without limitation and in relation to their legal or beneficial interest:

- (i) sale, assignment or transfer;
- (ii) creating or permitting to subsist any pledge, charge, mortgage, lien or other security interest or encumbrance;
- (iii) creating any trust or conferring any interest;
- (iv) any agreement, arrangement or understanding in respect of votes or the right to receive dividends;
- (v) the renunciation or assignment of any right to subscribe or receive a Share or any legal or beneficial interest in a Share;
- (vi) any agreement to do any of the above, except an agreement to transfer Shares which is conditional on compliance with the terms of the present Articles;
- (vii) the transmission of a Share by operation of law.

Art. 26. Except as otherwise provided herein the provisions of the Luxembourg Company Law of 10th August 1915, as amended, will apply.»

Third resolution

The Meeting resolved to set the number of members of the Board of Directors of the Company at three (3) board members after acknowledging the waiver by CV3 LIMITED of its right to provide candidates for the appointment of a second board member.

The Meeting resolved to confirm the appointment of the Board members in accordance with article 10 of the Article of Incorporation of the Company as restated for a period of six years and further resolved to identify the Board members by reference to the Shareholders from whose list of candidates they have been appointed as follows:

- Mr Alan McIntosh, identified in reference to SJ1 LIMITED;
- Mr Gilles Davis, identified in reference to SJ1 LIMITED and
- Mr Richard Enthoven, identified in reference to CV3 LIMITED.

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company resulting from the foregoing are estimated at fourteen thousand.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French versions, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le huitième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LEX INVESTMENTS HOLDINGS S.A. (la «Société»), société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 4 juin 2003, numéro 604.

L'Assemblée est présidée par Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné en qualité de secrétaire Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée a élu en qualité de scrutateur Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire soussigné d'acter que:

I. Toutes les actions émises, telles que renseignées sur la liste de présence, sont représentées, de telle sorte que l'Assemblée peut valablement se tenir sans convocation préalable. Ladite liste, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont représentées à la présente Assemblée générale, de telle sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Refonte du capital social émis de la Société par:

- a. conversion du capital social émis en GBP à un taux de change EUR/GBP de 1,43;
- b. modification de la valeur nominale des actions à un (1) GBP;

c. en vertu des points (a) et (b) ci-dessus, refonte consécutive du capital social émis de la Société pour le fixer à 21.678 GBP divisé en 21.678 actions ayant chacune une valeur nominale de un (1) GBP;

d. augmentation du capital social émis de 21.678 GBP à 905.584 GBP par émission de 883.906 nouvelles actions entièrement libérées ayant une valeur nominale de un (1) GBP chacune conformément aux souscriptions mentionnées sous les points (e) à (f);

e. constat de la renonciation partielle au droit de souscription préférentiel par les actionnaires existants en ce qui concerne les nouvelles actions à émettre en relation avec la souscription de 452.791 actions de la Société par SJ1 LIMITED et de 431.115 actions de la Société par CV3 LIMITED à un prix de souscription égal à la valeur nominale de un (1) GBP par action;

f. souscription et paiement des nouvelles actions de la Société tel que dit précédemment.

2. Modification et refonte des statuts de la Société en particulier mais sans limitation afin de refléter les modifications effectuées conformément aux points développés ci-dessus ainsi que (sans limitation) les modifications de l'objet social de la Société telles que prévues ci-après, de la composition du Conseil, des droits de préemption, des procédures de dernier regard, substantiellement dans la forme (Draft (4) TH031210) tels que repris dans la procuration, le mandataire étant expressément autorisé et disposant des pouvoirs de procéder et de donner son accord aux changements et modifications qui lui sembleraient appropriés étant entendu que l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société sera modifié de la manière suivante:

«**Art. 4.** L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelques formes que ce soient, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, reconnaissance de dettes, titres de créance et tout autre titre de tout type; et l'exercice du droit de propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra emprunter de l'argent de quelque manière que ce soit (en ce compris mais non limité aux prêts ou émissions d'obligations ou de titres de créances) et prêter le produit de tels emprunts à ses filiales et émettre des garanties pour tout emprunt. Tout en restant dans les limites prévues par les lois et réglementations applicables, la Société pourra détenir des intérêts dans des sociétés en commandite simple. La Société pourra également acquérir des brevets et licences et les gérer et les développer.

La Société n'exercera elle-même directement aucune activité industrielle, ni ne tiendra un établissement commercial ouvert au public. La Société pourra cependant participer à la création et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra leur prêter assistance que ce soit par le biais de prêts, de garanties ou de toute autre façon. De manière générale, elle pourra adopter toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de ses objets en restant cependant toujours dans les limites établies par la loi du trente-un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les Sociétés Holdings.

La Société aura en particulier l'objet d'une société holding de financement et pourra prêter assistance financière sous quelque forme que ce soit à toute société faisant partie du groupe de sociétés auquel elle appartient. Dans ce cadre, elle pourra notamment emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit et pourra émettre des garanties pour tout emprunt et prêter le produit de ces emprunts à ces sociétés.»

3. Recomposition du Conseil d'Administration de la Société de la manière suivante:

a. fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration de la Société, en tenant compte de la renonciation mentionnée sous le point (b) ci-dessous, au nombre de trois (3) membres du Conseil.

b. constatation de la renonciation par CV3 LIMITED à son droit de présenter des candidats pour la nomination d'un second membre du Conseil.

c. confirmation de la nomination des membres du Conseil conformément à l'article 10 des statuts de la Société tels que reformulés pour une période de six ans et identification des membres du Conseil par référence aux actionnaires de la liste des candidats sur base de laquelle ils ont été nommés, de la manière suivante:

- Monsieur Alan McIntosh, identifié par référence à SJ1 LIMITED;
- Monsieur Gilles Davis, identifié par référence à SJ1 LIMITED;
- Monsieur Richard Enthoven, identifié par référence à CV3 LIMITED;

Après délibération, l'Assemblée a adopté unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de convertir le capital de la Société en GBP au taux de change EUR / GBP de 1,43 de sorte que le montant de trente et un mille Euro (EUR 31.000) représentant le capital soit converti en vingt et un mille six cent soixante-dix-huit livres sterling (GBP 21.678).

L'Assemblée a décidé de modifier la valeur nominale des actions après conversion à une livre sterling (GBP 1).

Par conséquent l'Assemblée a décidé de fixer le capital social émis de la Société et de le fixer à vingt et un mille six cent soixante-dix-huit livres sterling (GBP 21.678) divisé en vingt et un mille six cent soixante-dix-huit (21.678) actions ayant chacune une valeur nominale de une (1) livre sterling.

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter du montant de vingt et un mille six cent soixante-dix-huit livres sterling (GBP 21.678) à neuf cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre livres sterling (GBP 905.584) par émission de huit cent quatre-vingt-trois mille neuf cent six (883.906) nouvelles actions entièrement libérées d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.

Cette augmentation du capital social a été souscrite par les actionnaires existants dans les proportions mentionnées ci-après conformément aux procurations mentionnées ci-dessus:

- quatre cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-onze (452.791) actions ont été souscrites à un prix de souscription égal à la valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) par action contre un apport en numéraire à la Société de quatre cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-onze livres sterling (GBP 452.791) par SJ1 LIMITED, une société

constituée et existante selon le droit anglais, ayant son siège social à 54, Baker Street, Londres, W1M 1DJ (registered number 4914713) (SJ1 LIMITED); et

- quatre cent trente et un mille cent quinze (431.115) actions ont été souscrites à un prix de souscription égal à la valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) par action, contre un apport en numéraire à la Société de quatre cent trente et un mille cent quinze livres sterling (GBP 431.115) par CV3 LIMITED, une société constituée et existante sous le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3162, Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (numéro de la société 563504) (CV3 LIMITED)),

étant noté que CV3 LIMITED renonce spécifiquement à son droit préférentiel de souscription en ce qui concerne les quatre cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-onze (452.791) actions souscrites par SJ1 LIMITED sur base des détails fournis sur les circonstances et le prix de cette émission d'actions.

La preuve de transfert de ces apports à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier et de reformuler les statuts de la Société dans la forme prévue ci-après, en particulier mais sans limitation afin de refléter les modifications résultant des points mentionnés ci-dessus ainsi que (sans limitation) les modifications de l'objet social de la Société telles que prévues dans l'ordre du jour, de la composition du Conseil, des droits de préemption, des procédures de dernier regard, substantiellement dans la forme (Draft (4) TH031210) prévue dans la procuration:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions une société anonyme holding sous la dénomination de LEX INVESTMENTS HOLDINGS S.A.

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires statuant de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

Art. 3. La Société a son siège social à Luxembourg-Ville au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration disposera du droit de créer des bureaux, des centres administratifs, des succursales et des filiales aux endroits qu'il estime appropriés, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Sans préjudice des règles générales de droit gouvernant la résiliation des contrats dans l'hypothèse où le siège social de la Société aurait été fixé par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration; le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Au cas où, de l'avis du Conseil d'Administration, des développements politiques, économiques ou sociaux ou des événements exceptionnels de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec des endroits situés à l'étranger sont arrivés, menacent d'arriver ou sont imminents, le siège social pourra être déclaré comme étant provisoirement transféré à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances se seront complètement normalisées. Cette déclaration de transfert de siège social n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert à l'étranger du siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelques formes que ce soient, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, reconnaissance de dettes, titres de créance et tout autre titre de tout type; et l'exercice du droit de propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra emprunter de l'argent de quelque manière que ce soit (en ce compris mais non limité aux prêts ou émissions d'obligations ou de titres de créances) et prêter le produit de tels emprunts à ses filiales et émettre des garanties pour tout emprunt. Tout en restant dans les limites prévues par les lois et réglementations applicables, la Société pourra détenir des intérêts dans des sociétés en commandite simple. La Société peut également acquérir des brevets et licences et les gérer et les développer.

La Société n'exercera elle-même directement aucune activité industrielle, ni ne tiendra un établissement commercial ouvert au public. La Société pourra cependant participer à la création et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra leur prêter assistance que ce soit par le biais de prêts, de garanties ou de toute autre façon. De manière générale, elle pourra adopter toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de ses objets en restant cependant toujours dans les limites établies par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les Sociétés Holdings.

La Société aura en particulier l'objet d'une société holding de financement et pourra prêter assistance financière sous quelque forme que ce soit à toute société faisant partie du groupe de sociétés auquel elle appartient. Dans ce cadre, elle pourra notamment emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit et pourra émettre des garanties pour tout emprunt et prêter le produit de ces emprunts à ces sociétés.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à neuf cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre livres sterling (GBP 905.584) représenté par neuf cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre (905.584) Actions ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, ces Actions étant toutes entièrement libérées.

Chacune de SJ1 LIMITED, une société constituée et existante selon le droit anglais, ayant son siège social à 54 Baker Street, Londres W1M1 DJ (enregistrée sous le n° 4914713) et CV3 LIMITED, une société constituée et existante selon le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3162, Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (numéro de la société 563504) détient 452.792 Actions de la Société. La Société pourra procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

La Société n'émettra pas de fractions d'Actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer discrétionnairement le paiement en espèce ou à procéder à l'émission d'une soulte en lieu et place de fractions d'Actions.

Art. 6. Les Actions sont émises exclusivement sous forme nominative.

Sur demande d'un Actionnaire, des certificats d'Actions pourront être émis pour les Actions dans les coupures déterminées par le Conseil d'Administration. Les certificats d'Actions prendront la forme et porteront les légendes et numéros d'identification tels que déterminés par le Conseil d'Administration. Les certificats d'Actions seront signés manuellement ou par facsimilé par deux Administrateurs de la Société.

Les certificats d'Actions perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société moyennant les formalités de preuve, les démarches et indemnités qui seront jugées satisfaisantes par la Société pour autant que les certificats d'Actions endommagés soient remis avant que les nouveaux certificats ne soient délivrés.

Un registre des Actionnaires sera conservé au siège social de la Société où il sera disponible pour inspection par tous les Actionnaires. La propriété d'Actions nominatives sera établie par l'inscription dans ce registre. Un transfert d'Actions nominatives conformément aux présents Statuts sera effectué au moyen d'une déclaration de transfert inscrite dans ce registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés à cet effet. La Société pourra accepter et inscrire dans le registre un transfert sur base de correspondance ou d'autres documents contenant l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire.

La Société ne reconnaîtra qu'un détenteur par Action; au cas où une Action serait détenue par plus d'une personne, les personnes réclamant la propriété de l'Action seront tenues de nommer un mandataire unique pour représenter l'Action vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Action, jusqu'à ce qu'une personne ait été ainsi désignée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un gageur et un créancier gagiste.

La Société pourra considérer la personne au nom duquel les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme étant le propriétaire unique de ces Actions nominatives. La Société n'engagera aucune responsabilité à l'égard de tiers lorsqu'elle traitera avec ces personnes et pourra considérer comme inexistantes les droits, intérêts ou réclamations des tiers sur ou en relation avec les Actions nominatives concernées, à l'exception cependant du droit des tiers de demander l'inscription ou le changement de l'inscription dans le registre relatifs à ces Actions nominatives. Dans l'hypothèse où un détenteur d'Actions nominatives ne fournit pas d'adresse à laquelle tous les avis et notices de la Société pourront lui être envoyés, la Société pourra permettre à ce qu'une note soit insérée à cet effet dans le registre des Actionnaires et que l'adresse de cet Actionnaire soit considérée comme étant celle du siège social de la Société ou toute autre adresse pouvant être inscrite de temps à autre dans le registre de la Société, jusqu'à ce qu'une adresse différente ait été fournie à la Société par l'Actionnaire. L'Actionnaire pourra à tout moment modifier l'adresse inscrite au(x) registre(s) des Actionnaires au moyen d'un avis écrit au teneur de registre.

Art. 7. Tout Transfert d'Actions sera soumis aux dispositions suivantes:

7.1. Aucun Transfert d'Actions (ou de droit ou d'intérêts dans celles-ci) ne sera permis avant le second anniversaire de la Date de Refonte à l'exception de ce qui pourrait être convenu entre les Actionnaires et notifié à la Société.

7.2. Aucun Transfert d'Actions (ou de droit ou d'intérêts dans celles-ci) ne pourra être effectué par un Actionnaire sans le consentement de l'autre Actionnaire (détenant à la Date de Refonte 50% du capital social émis de la Société) si le cessionnaire proposé est impliqué de quelque façon que ce soit dans une Activité Restreinte.

7.3. Un Actionnaire (l'«Actionnaire Vendeur») pourra transférer 50% ou plus de ses Actions (ou l'entièreté de sa participation restante s'il a déjà disposé de certaines de ses Actions conformément aux Statuts) à un tiers qui n'est pas un Actionnaire (l'«Acheteur Proposé»), à condition que l'Actionnaire Vendeur respecte l'article 8 et l'article 9 des Statuts et ce qui pourrait être prévu dans un pacte d'actionnaires ou tout autre contrat (le cas échéant) existant de temps à autre entre les Actionnaires et la Société.

Art. 8.

8.1. Si un Actionnaire Vendeur a reçu une offre d'un Acheteur Proposé portant sur 50% ou plus de ses Actions (ou sur l'entièreté des Actions dont il est encore propriétaire s'il a déjà disposé de certaines de ses Actions conformément aux Statuts), l'Actionnaire Vendeur devra dès lors, avant d'accepter cette offre, envoyer un avis par écrit («Avis de Dernier Regard») aux autres Actionnaires les informant du transfert projeté et contenant:

- i) le nombre d'Actions y relatives (les «Actions de Dernier Regard»);
- ii) l'identité de l'Acheteur Proposé;
- iii) le prix et les autres conditions (les «Conditions de Dernier Regard») auxquels l'Actionnaire Vendeur propose de transférer les Actions de Dernier Regard;
- iv) une date (la «Date de Dernier Regard»), fixée au plus tard huit semaines et au plus tôt quatre semaines après la date de la notice, à laquelle les autres Actionnaires devront notifier à l'Actionnaire Vendeur si et dans quelle mesure ils désirent acquérir les Actions de Dernier Regard aux Conditions de Dernier Regard; et
- v) une condition prévoyant qu'à moins que l'ensemble des Actions de Dernier Regard ne soient reprises par les autres Actionnaires au moment où elles leur seront offertes conformément au présent article, aucune des Actions de Dernier Regard ne sera transférée aux autres Actionnaires conformément à cet article mais que toutes pourront être transférées à l'Acheteur Proposé.

8.2. Si un ou plusieurs des autres Actionnaires notifie à l'Actionnaire Vendeur avant ou à la Date de Dernier Regard qu'il souhaite acheter les Actions de Dernier Regard de l'Actionnaire Vendeur, l'autre Actionnaire sera obligé d'effectuer le transfert des Actions en question.

8.3. Si l'Actionnaire Vendeur n'a pas reçu d'acceptations relatives à l'ensemble des Actions de Dernier Regard, il pourra dans les conditions de l'article 9 transférer les Actions de Dernier Regard à l'Acheteur Proposé et les dispositions de l'article 8.4. s'appliqueront aux Actions de Dernier Regard.

8.4. Sous réserve de l'article 9, l'Actionnaire Vendeur pourra transférer à l'Acheteur Proposé les Actions de Dernier Regard auxquelles cet article 8.4. s'applique à condition que:

- i) l'entièreté de la propriété juridique et économique de chacune des Actions soit transférée;

- ii) le prix ne soit pas moindre que le prix fixé dans les Conditions de Dernier Regard et qu'il ne soit soumis à aucune remise, abattement ou déduction de quelque nature que ce soit;
- iii) les autres conditions de la vente au cessionnaire ne soient pas plus favorables que les Conditions de Dernier Regard;
- iv) qu'il n'existe aucun accord bilatéral rendant l'arrangement plus favorable au cessionnaire;
- v) le transfert ait lieu dans le mois suivant la Date de Dernier Regard;
- vi) l'Actionnaire Vendeur et le cessionnaire fournissent par écrit à leurs propres frais toutes informations et preuves requises par les autres Actionnaires afin de déterminer si le transfert au cessionnaire a été fait conformément aux conditions de cet article 8; et
- vii) dans l'hypothèse de l'existence d'un pacte d'actionnaires ou de tout autre accord (le cas échéant) pouvant exister entre les Actionnaires et la Société de temps en temps, le cessionnaire devra, préalablement au transfert, devenir partie à cet accord (le cas échéant) si cela est stipulé par cet accord.

Art. 9.

9.1. Si un Actionnaire Vendeur souhaite vendre des Actions qu'il détient conformément à l'article 8.3. à l'Acheteur Proposé, les autres Actionnaires disposeront du droit («Droit de Tag-Along») d'exiger que l'Actionnaire Vendeur s'arrange pour que la «Portion Correspondante» de leurs Actions soit également achetée par l'Acheteur Proposé conformément aux conditions suivantes:

- i) préalablement à toute vente par l'Actionnaire Vendeur soumise à cet article 9, l'Actionnaire Vendeur devra envoyer une notice par écrit aux autres Actionnaires précisant que les autres Actionnaires peuvent, par avis écrit à l'Actionnaire Vendeur (un «Avis de Tag-Along») dans un délai de 20 jours ouvrables, exiger que l'Actionnaire Vendeur s'arrange pour que l'Acheteur Proposé acquiert la Portion Correspondante des Actions des autres Actionnaires (ou tout autre nombre d'Actions inférieur tel qu'exigé par les autres Actionnaires en question) («Actions Sélectionnées»);
- ii) si une notice de Tag-Along est dûment donnée et sous réserve des articles 9.1. (iii) et 9.1. (iv), la vente des Actions Sélectionnées sera effectuée au même prix par Action et dans les mêmes termes et sera soumise aux mêmes conditions que celles applicables à la vente des Actions de l'Actionnaire Vendeur à l'Acheteur Proposé;
- iii) toute vente des Actions Sélectionnées à l'Acheteur Proposé sera soumise à la condition de la réalisation de la vente par l'Actionnaire Vendeur de ses Actions à cet acheteur;
- iv) à moins que la vente projetée par l'Actionnaire Vendeur de ses Actions n'ait pas lieu pour quelque raison que ce soit (auquel cas la notice de l'Actionnaire Vendeur envoyée conformément à l'article 9.1. (i) pourra être révoquée et l'Avis de Tag-Along sera en conséquence considéré comme annulé), le transfert des Actions Sélectionnées sera réalisé à la date prévue par la réalisation de la vente des Actions de l'Actionnaires Vendeur à moins que les autres Actionnaires concernés et l'Acheteur Proposé en conviennent autrement; et
- v) sous réserve des dispositions de cet article 9, s'il existe de temps à autre un pacte d'actionnaires ou tout autre accord semblable (le cas échéant) entre les Actionnaires et la Société, tout transfert d'Actions Sélectionnées à l'Acheteur Proposé s'effectuera de la manière prévue par la loi et ce contrat (le cas échéant).

Art. 10. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société (les «Administrateurs»). Le nombre de membres du Conseil sera déterminé par l'assemblée générale des Actionnaires. Ce nombre devra cependant (sauf en cas de renonciation de la manière décrite ci-après) toujours être un nombre pair.

Les Administrateurs seront désignés par l'assemblée générale des Actionnaires à la majorité simple des Actions présentes ou représentées et votantes pour une période n'excédant pas six ans ou jusqu'à ce que leurs remplaçants aient été élus, étant entendu cependant qu'un ou plusieurs Administrateurs pourra être révoqué avec ou sans raison par l'assemblée générale des Actionnaires à la majorité simple des Actions présentes ou représentées et votantes à une assemblée générale des Actionnaires. Les Administrateurs pourront être réélus.

Chacun des Actionnaires détenant 50% du capital social émis de la Société à la Date de Refonte aura le droit de proposer pour élection la moitié des membres du Conseil d'Administration en fournissant une liste comprenant deux noms pour chaque mandat à remplir. Chaque Actionnaire pourra temporairement (sans qu'il y ait cependant une période maximale) renoncer à tout ou partie de son droit de proposer des candidats en envoyant une notice à la Société ou lors de l'assemblée générale des Actionnaire en question, auquel cas cette renonciation sera actée dans le procès-verbal de l'assemblée. Afin d'éviter tout doute, il est spécifié que cette renonciation pourra être actée à tout moment par l'Actionnaire concerné, auquel cas la Société devra, dans un délai d'un (1) mois, procéder à une nouvelle élection du Conseil d'Administration ou le cas échéant, à l'élection d'un ou plusieurs membres du Conseil de sorte que le Conseil soit composé, après ce délai d'un (1) mois, conformément à la liste de candidats proposés par les Actionnaires disposant de ce droit. Les personnes élues en qualité d'Administrateur à partir de la liste fournie par chacun de ses Actionnaires seront identifiées par référence au nom de l'Actionnaire ayant proposé la liste de candidats sur base de laquelle ceux-ci ont été désignés. Afin d'éviter tout doute, le Conseil d'Administration sera toujours composé d'Administrateurs désignés à partir des listes de candidats mentionnés dans le présent article (sauf en cas d'une renonciation totale ou partielle dûment actée du droit de proposer une liste de candidats par le ou les Actionnaires).

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur ainsi identifié pour cause de décès, de départ à la retraite, de démission, de révocation ou pour tout autre raison, les Administrateurs restants pourront suppléer à cette vacance et désigner un remplaçant pouvant agir jusqu'à la prochaine assemblée des Actionnaires à partir d'une liste comprenant deux noms pour chaque vacance à suppléer proposée par l'Actionnaire par référence auquel l'Administrateur concerné avait été identifié.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra désigner parmi ses membres un président. Le président du Conseil d'Administration présidera généralement toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les assemblées des

Actionnaires. En cas d'absence du président, la réunion du Conseil d'Administration ou l'assemblée générale des Actionnaires sera présidée soit par un autre Administrateur soit (mais seulement en cas d'assemblée des Actionnaires et pour autant qu'il n'y ait pas d'autres Administrateurs présents) par un président ad hoc. Le président n'aura pas de voix prépondérante.

Le Conseil pourra, sous réserve de l'article 15, déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à des Administrateurs individuels, à des comités ou à tout autre fondé de pouvoir ou mandataire de la Société qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil fixera les conditions de nomination et de révocation ainsi que la rémunération et les pouvoirs de cette ou ces personnes ainsi désignées. Toute délégation de la gestion journalière en faveur des Administrateurs requiert l'autorisation préalable de l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Conseil pourra désigner des comités extérieurs ou dépendants du Conseil, en désigner les membres (qui peuvent être mais n'ont pas l'obligation d'être Administrateurs) et déterminer les pouvoirs des comités (le cas échéant).

Le Conseil d'Administration pourra désigner un secrétaire auprès de la Société qui n'a pas besoin d'être un membre du Conseil d'Administration ou un Actionnaire et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et autorité.

Art. 12. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou d'un Administrateur (ou du secrétaire sur demande d'un Administrateur). Avis de toute réunion sera donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou message électronique à chaque Administrateur cinq jours ouvrables avant la réunion lorsque cela s'avère réalisable, sauf en cas d'urgence, auquel cas un avis donné douze heures avant l'assemblée sera suffisant. Il pourra être renoncé à l'avis de convocation par écrit, fax, télégramme ou message électronique émanant de chaque Administrateur. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions tenues aux heures et places déterminées dans un programme adopté préalablement par une résolution du Conseil d'Administration.

Une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée disposera du quorum nécessaire pour délibérer si au moins la majorité des membres du Conseil sont présents ou représentés et si cette majorité comprend au moins un Administrateur identifié par référence à chacun des Actionnaires détenant 50% du capital social émis de la Société à la Date de Refonte (qu'il soit présent physiquement ou via une conférence téléphonique ou visio-conférence ou représenté via procuration).

Dans l'hypothèse où une réunion du Conseil d'Administration ne disposerait pas du quorum tel que spécifié ci-dessus, tout Administrateur pourra exiger que la réunion soit reconvoquée. Un avis de reconvoquée de la réunion sera envoyé au moins dix jours ouvrables avant l'assemblée reconvoquée à moins que l'ensemble des Administrateurs n'en décident autrement. A l'assemblée reconvoquée, le quorum sera exigé pour les matières reprises à l'ordre du jour sur lesquelles il n'aurait pas été statué lors de la première réunion si une majorité du Conseil est présente physiquement ou via conférence téléphonique ou visio-conférence ou représentée via procuration.

Tout Administrateur pourra agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit par lettre, câble, télégramme, télécopie, télex ou message électronique un autre Administrateur comme son mandataire. Tout Administrateur pourra également assister en toutes circonstances à une réunion du Conseil via conférence téléphonique ou visio-conférence. Cette manière d'assister à une réunion du Conseil d'Administration sera considérée comme équivalente à une présence physique.

Une réunion du Conseil d'Administration pourra également être tenue en toutes circonstances au moyen d'une conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication. Cette réunion équivaudra à une réunion du Conseil d'Administration où les Administrateurs sont physiquement présents.

Les décisions du Conseil d'Administration seront adoptées à la majorité des votes exprimés par les Administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Le Conseil d'Administration pourra également en toutes circonstances et à tout moment adopter à l'unanimité des décisions au moyen d'une résolution circulaire. Les décisions écrites signées par tous les membres du Conseil seront considérées comme aussi valables et ayant le même effet que si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront apparaître sur un même document ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, câble, télécopie, télex ou transmission électronique.

Art. 13. Le procès-verbal de toute réunion du Conseil d'Administration sera signé par deux Administrateurs, chacun d'entre eux devant être un Administrateur identifié par référence à un autre Actionnaire tel que prévu à l'article 10.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs devront être signés par un Administrateur.

Art. 14.

14.1. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs des plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration tombant dans les limites de l'objet social de la Société.

14.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts de la Société à l'assemblée générale (et/ou des assemblées de classes, le cas échéant) seront de la compétence du Conseil d'Administration.

14.3. A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts ou dans la loi, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à accomplir toute action (que ce soit par résolution ou autrement) et à adopter toute disposition qui s'avérerait nécessaire ou utile à la mise en oeuvre de l'objet social de la Société ou qui serait nécessaire ou utile pour obtenir le statut de la Société en qualité de société publique.

14.4. A moins que la loi n'en dispose autrement, les matières suivantes seront réservées au pouvoir de décision du Conseil d'Administration et ne rentreront pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société et aucune des actions mentionnées ci-dessous ne pourra être réalisée par la Société ou un membre du Groupe à moins que le Conseil d'Administration n'ait donné son accord préalable:

- A. toute action tombant hors du champ d'application du Plan d'Activités;
 - B. toute modification au Plan d'Activités actuel;
 - C. tout changement matériel de la nature ou du champ d'application des affaires du Groupe;
 - D. la conclusion, modification ou résiliation d'un contrat ou d'un arrangement ne faisant pas partie du domaine ordinaire des activités ou qui a pour effet de lier la Société pour plus de trois mois ou qui est supposé engendrer des dépenses au-delà de la vie du contrat pour plus de 500.000 livres sterling;
 - E. la conclusion par la Société d'un contrat impliquant le paiement ou la reprise d'obligations ou d'engagements par la Société au-delà d'une somme globale de 100.000 livres sterling ou 100.000 livres sterling par année;
 - F. la réalisation d'investissements ou la liquidation d'investissements effectués par la Société dans une autre entité ou affaire;
 - G. l'acquisition ou la disposition (ou l'octroi de tout droit à cet égard) de tout avoir ayant une valeur excédant 500.000 livres sterling;
 - H. l'augmentation de tout endettement autre que par le biais de crédit commercial régi par les conditions commerciales normales et rentrant dans le cadre normal des affaires, ou la variation ou la résiliation de tout contrat pour l'augmentation de cet endettement (incluant sans limitation les paiements anticipés);
 - I. la création ou le rachat de toute hypothèque, sûreté, obligation, gage, nantissement ou tout autre grèvement ou garantie sur n'importe lequel des avoirs, propriétés, entreprises ou capital non libéré de la Société;
 - J. l'adoption d'un nouveau Plan d'Activités ou toute modification au Plan d'Activités actuel, ou l'accord ou la ratification de toute modification au Plan d'Activités actuel impliquant des dépenses supplémentaires ou la réallocation des dépenses pour toute période comptable excédant, dans tous les cas, 500.000 livres sterling ou tout changement à la stratégie prévue dans le Plan d'Activités actuel;
 - K. la conclusion ou la modification de toute transaction ou contrat par la Société avec (i) un Actionnaire, (ii) un Administrateur ou fondé de pouvoir d'un Actionnaire ou (iii) un Affilié d'un Actionnaire;
 - L. la désignation et les conditions d'engagement pour les contrats de service, le transfert et la décharge de tout employé ou consultant gagnant auprès du Groupe plus de 50.000 livres sterling.
- 14.5. Dans la mesure permise par la loi, toute action adoptée par un autre membre du Groupe qui, si cette action était prise par la Société, requerrait l'accord préalable du Conseil conformément à l'article 14.4., ne pourra être réalisée que moyennant l'accord préalable du Conseil.

Art. 15. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs, chacun d'entre eux étant un Administrateur identifié par référence à un autre Actionnaire tel que prévu par l'article 10 ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) auxquelles ce pouvoir de signature aurait été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 16. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou vicié par le fait qu'un ou plusieurs Administrateur(s) ou fondé(s) de pouvoir de la Société a un intérêt dans, ou est administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout directeur ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaire ne sera, pour la seule raison de cette seule affiliation avec cette société ou entité, empêché de prendre part et de voter ou agir dans toute matière relative à ce contrat ou cette autre affaire.

Toutes transactions et actes existant entre la Société et un Actionnaire, ou avec une société qui est directement ou indirectement contrôlée par un Actionnaire, ou dans laquelle un Actionnaire a un intérêt direct ou indirect ou avec laquelle il a une relation commerciale, sera conclu selon les principes de bonne foi.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra porter à la connaissance du Conseil d'Administration cet intérêt personnel et ne pourra pas prendre part ni voter en relation avec cette transaction. Cette transaction et l'intérêt de cet Administrateur ou fondé de pouvoir seront actés et rapportés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Art. 17. Sous réserve des exceptions et limitations reprises ci-dessous:

(i) Toute personne qui est ou a été un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société sera indemnisé par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour les engagements et dépenses raisonnablement encourues ou payées par celui-ci en relation avec toute prétention, action, poursuite ou procédure dans laquelle il serait impliqué en tant que partie ou autrement en raison du fait qu'il est ou a été Administrateur ou fondé de pouvoir et pour toute somme payée ou encourue par lui dans leur règlement.

(ii) Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure (civile, pénale ou autre, en ce compris les appels) actuelle ou possible et les termes «engagements» et «dépenses» comprendront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, les jugements, les montants payés en vertu de transactions et tout autre coût dû par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou fondé de pouvoir:

(i) pour les mises en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou ses Actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

(ii) pour toute matière à l'égard de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transactions, à moins que la transaction n'ait été approuvée par le tribunal compétent ou par le Conseil d'Administration.

Le droit à indemnisation tel que prévu dans le présent article sera séparable, n'affectera pas tout autre droit dont un Administrateur ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Administrateurs et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses encourues en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure telle que décrite dans cet article seront avancées par la Société, avant toute décision réglant par qui ces dépenses seront supportées, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou Administrateur, de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'aurait pas eu droit à indemnisation conformément à cet article 17.

Art. 18. La surveillance des opérations de la Société sera effectuée par un commissaire aux comptes qui sera un réviseur d'entreprises agréé au Luxembourg. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale des Actionnaires à la majorité simple des Actions présentes ou représentées pour une période maximum de six ans ou jusqu'à ce que son remplaçant ait été élu. Le réviseur d'entreprises pourra être réélu.

Tout réviseur d'entreprises élu de cette manière pourra être révoqué avec ou sans raison par l'assemblée générale des Actionnaires à la majorité simple des Actions présentes ou représentées.

Art. 19. Toute assemblée régulièrement constituée des Actionnaires de la Société représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société. L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration.

Art. 20. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, chaque année le premier jeudi du mois d'avril à dix heures et pour la première fois en deux mille quatre. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts ou dans la loi applicable, les décisions d'une assemblée des Actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Un Actionnaire peut être représenté à une assemblée générale par un mandataire qui n'a pas besoin d'être Actionnaire.

Si l'entièreté des Actions émises est représenté, l'assemblée générale sera considérée comme valablement constituée bien qu'aucune notice n'ait été envoyée préalablement.

Art. 21. Les Statuts pourront être modifiés à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise et ce qui pourrait être autrement prévu par les présents Statuts.

Art. 22. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société tel que déterminé à l'article 5 ci-dessus ou tel qu'augmenté au réduit de temps en temps de la manière déterminé à l'article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des Actionnaires déterminera la manière dont il sera disposé du montant restant du profit annuel net.

Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration en respectant les conditions prévues par la loi.

Art. 24. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera réalisée par des liquidateurs ou par le Conseil d'Administration en fonction à ce moment qui seront investis des pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du dix août mille neuf cent quinze.

Une fois que toutes les dettes, charges et frais de liquidation auront été payés, le solde résultant sera payé aux Actionnaires de la Société.

Art. 25.

Affilié: Signifie toute entité dans laquelle un Administrateur ou Actionnaire détient ou a détenu une fonction ou a eu à un moment quelconque une participation (direct ou indirect);

Statuts: Signifie les statuts de la Société en vigueur de temps à autre;

Jour ouvrable: Signifie un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes (autrement que pour la seule négociation et le règlement en euro) à Londres et à Luxembourg;

Plan d'activités: Signifie le plan d'activités du Groupe tel que prévu de temps à autre par le Conseil d'Administration;

Groupe: Signifie la Société et l'ensemble de ses filiales;

Date de Refonte: Signifie la modification et la refonte des statuts de la Société ayant eu le 6 janvier 2004;

Activité restreinte: Signifie (i) la gestion de réclamations ou actions contre la Société ou (ii) les fonctions administratives en relation avec des réclamations ou actions contre la Société pour dommages personnels ou (iii) l'octroi, après un événement, d'une assurance couvrant le dommage personnel ou (iv) l'octroi de fonds dans le cadre d'un procès pour dommages personnels;

Actionnaire: Signifie le détenteur d'Actions de la Société;

Actions: Signifie les actions de la Société ayant une valeur nominale de une (1) livre sterling chacune;

Filiales: Signifie toute entité dans laquelle la Société détient (directement ou indirectement) une participation au capital pour plus de 50 pour cent ou dans laquelle elle dispose du droit de nommer la majorité du Conseil d'Administration;

Transfert: Comprend en ce qui concerne les Actions de la Société, sans limitation et en relation avec leur propriété juridique ou économique:

- (i) la vente, cession ou transfert;
- (ii) la création ou le maintien de gage, sûreté, hypothèque, nantissement ou tout autre grèvement ou garantie;
- (iii) la création de trust ou l'octroi d'intérêt;
- (iv) tout accord ou arrangement en ce qui concerne le droit de vote ou de recevoir des dividendes;
- (v) la renonciation ou la cession du droit de souscription ou recevoir une Action ou un intérêt juridique ou économique dans une Action;
- (vi) tout accord impliquant l'accomplissement d'une des actions mentionnées ci-dessus à l'exception de l'accord de transférer des Actions qui serait conditionnel au respect des dispositions des présents Statuts;
- (vii) la transmission d'une Action en vertu de la loi.

Art. 26. A moins qu'il n'en soit autrement disposé dans les présent Statuts, les dispositions de la loi luxembourgeoise sur les Société du 10 août 1915 tel que modifiée s'appliqueront.»

Troisième résolution

a) L'Assemblée a décidé de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration de la Société à trois (3) membres du Conseil après avoir constaté la renonciation par CV3 LIMITED de son droit de fournir des candidats pour la désignation d'un second membre du Conseil.

b) L'Assemblée a décidé de confirmer la désignation des membres du Conseil conformément à l'article 10 des Statuts tel que reformulés pour une période de six ans et a décidé ensuite d'identifier les membres du Conseil par référence aux Actionnaires ayant proposé la liste de candidats sur base de laquelle ils ont été désignés, de la manière suivante:

- M. Alan McIntosh, identifié par référence à SJ1 LIMITED;
- M. Gilles Davis, identifié par référence à SJ1 LIMITED et
- M. Richard Enthoven, identifié par référence à CV3 LIMITED.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges quels qu'ils soient, qui devront être supportés par la Société, sont évalués à quatorze mille Euro.

Le notaire soussigné, comprenant et parlant la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes personnes comparantes, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal, les membres du bureau ont signé, ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, S. Laguesse, J.-P. Mernier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004. – Reçu 12.726,31 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

J. Elvinger.

(007737.3/211/1001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

PATAGONIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 82.186.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 19 décembre 2003 que:

- le bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2001 ont été approuvés par l'assemblée générale.
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003943.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SEB ALTERNATIVE INVESTMENT, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion daté du 15 décembre 2003 enregistré à Luxembourg le 20 janvier 2004 sous la référence LSO-AM04712 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour la société

Signature

(007875.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

POWERGEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 79.618.

In the year two thousand and three, on the seventeenth day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting by the sole associate of POWERGEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary, on 3rd of December 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 553 of 20th July 2001.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary of 5th March 2002 published in the Mémorial number 964 of 25th June 2002.

The meeting is presided by Mr Eric Isaac, group resident Manager, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole associate represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all eighty thousand and two (80,002) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

A. Amendment of the fiscal year to commence on the 27th June of each year and to terminate on the 26th June of the following year; the current fiscal year which has started on 1st April shall terminate on 26th June 2003.

B. Consequential amendment of articles 12 and 13 of the Company's articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to amend the fiscal year of the Company to start from now on each year on 27th June and to end the following year on the 26th June.

The meeting decides that the fiscal year which started on 1st April 2003 will terminate on 26th June 2003.

Second resolution

As a result of the first resolution, the meeting resolved to amend article 12 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«The fiscal year of the Company begins on 27th June in each year and ends on 26th June of the subsequent year.»

Third resolution

As a result of the first resolution, the meeting resolved to amend article 13 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«Every year as of 26th June, the annual accounts are drawn up by the managers.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French versions, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de POWERGEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., (la «Société»), société établie et ayant son siège social à 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 3 décembre 2000 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 553 du 20 juillet 2001 (le «Mémorial»).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 mars 2002, publié au Mémorial numéro 964 du 25 juin 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Isaac, gérant résident du groupe, demeurant à Luxembourg.

Il est désigné comme secrétaire et scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1) L'associé unique représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les quatre-vingt mille et deux (80.002) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Modification de l'année sociale, afin de commencer le 27 juin et de finir le 26 juin de l'année suivante; l'année sociale actuelle qui a commencé le 1^{er} avril 2003 se terminera le 26 juin 2003.

B. Modification conséquente des articles 12 et 13 des statuts de la Société.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'année sociale qui commence dorénavant chaque année le 27 juin et finit le 26 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide que l'année sociale qui a commencé le 1^{er} avril 2003 finit le 26 juin 2003.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée a pris la décision de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 27 juin et finit le 26 juin de l'année suivante.»

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée a pris la décision de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Chaque année la gérance établit les comptes au 26 juin.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: E. Isaac, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 88, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

J. Elvinger.

(008126.3/211/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

ARC IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 5-7, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 79.236.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

(004132.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ENTREPRISE SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4684 Differdange, 8, rue Batty Weber.
R. C. Luxembourg B 12.211.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2003, réf. LSO-AI02628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(001617.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2004.

ENTREPRISE SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4684 Differdange, 8, rue Batty Weber.
R. C. Luxembourg B 12.211.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2003, réf. LSO-AI02630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(001616.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2004.

ENTREPRISE SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4684 Differdange, 8, rue Batty Weber.
R. C. Luxembourg B 12.211.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2003, réf. LSO-AI02631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(001614.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2004.

ENTREPRISE SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4684 Differdange, 8, rue Batty Weber.
R. C. Luxembourg B 12.211.

Réunion du Conseil d'Administration à Differdange le 3 mai 2003

Ont participé à la réunion, les Administrateurs:

- Monsieur Jean Roussel, Ingénieur E.S.T.P.
- Monsieur Ludovic Roussel, Ingénieur Electronique-Electromécanique
- Madame Claudy Lafourcade, Licenciée en droit

I. Nomination du Président du Conseil d'Administration:

Monsieur Jean Roussel, seul candidat, est nommé Président-Directeur-Général du Conseil d'Administration à la majorité des présents.

II. Nomination d'un Administrateur Délégué-Directeur Technique pour les activités de l'entreprise dans les domaines de l'Electromécanique et de l'Electronique:

Monsieur Jean Roussel propose la nomination de Monsieur Ludovic Roussel, Ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Electronique et d'Electromécanique d'Amiens 80000-France

La nomination de Monsieur Ludovic Roussel est adoptée à la majorité.

Monsieur Ludovic Roussel, a de par ses diplômes, la compétence pour prendre charge l'extension des activités de l'entreprise dans les domaines de l'électronique et de l'électromécanique.

III. Ouverture d'un compte bancaire

ENTREPRISE SERVICE ouvrira un compte bancaire spécifique au département Electronique-Electromécanique, qui fonctionnera sous les signatures de Monsieur Ludovic Roussel et Monsieur Jean Roussel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Differdange, le 3 mai 2003.

J. Roussel / L. Roussel / C. Lafourcade

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01106. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(001626.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2004.

GEDUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.249.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour GEDUNO S.A.

Signature

(003899.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

GIANNI BULGARI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.389.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour GIANNI BULGARI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(003857.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

NETWORKS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.969.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour NETWORKS INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

(003879.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ERREGICI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.494.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour ERREGICI S.A.

Signature

(003918.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ERREGICI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.494.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour ERREGICI S.A.

Signature

(003921.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MAGLEAR LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.377.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour *MAGLEAR LIMITED S.A.*

Signature

(003884.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

EUROPEAN SHIPPING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.048.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour *EUROPEAN SHIPPING HOLDING S.A.*

Signature

(003904.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

BRENTANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.531.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour *BRENTANO S.A.*

Signature

(003908.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PROTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 42.103.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH1401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004097.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PROTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 1, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 42.103.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2002,
en vue de statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2001*

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter la perte de l'exercice clos au 31 décembre 2001 sur l'exercice en cours.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004094.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PUNCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 80.970.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004104.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PUNCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 80.970.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2002,
en vue de statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2001*

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter la perte de l'exercice clos au 31 décembre 2001 sur l'exercice en cours.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004101.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

EUROPEAN TOURISM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.717.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour EUROPEAN TOURISM S.A.

Signature

(003888.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

FIN.SIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.218.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour FIN.SIA HOLDING S.A.

Signature

(003892.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

BETSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.471.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour BETSY S.A.

Signature

(003913.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.280.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE S.A.

Signature

(003924.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

KINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 75.084.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2003

Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert comptable, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Georges Gredt, comptable, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003925.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SO.LO.BAT. S.A., SOCIETE DE LOCATION DE BATEAUX DE PLAISANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.743.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour SO.LO.BAT. S.A.

Signature

(003928.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ERNSTER CONCORDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 71.099.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

(004134.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CONSOLIDATED REAL ESTATE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 35.525.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the twenty-ninth day of November.
Before the undersigned Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

UNIDALE INVESTMENTS LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 2-6 Church Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands,

here represented by Mr Patrick Mischo, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 27 November, 2003;

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that CONSOLIDATED REAL ESTATE INVESTMENTS HOLDING S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed on December 7th, 1990, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 176, on April 12th, 1991, the articles of which have been amended by several deed and for the last time by deed of the undersigned notary on November 18, 2003 not yet published, with registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (hereafter the Company);

- that the capital of the Company is set at USD 5,000,000, represented by 5,000 shares having a nominal value of USD 1,000 each;

- that UNIDALE INVESTMENTS LIMITED is the sole shareholder of the Company and has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- that UNIDALE INVESTMENTS LIMITED, in its capacity of liquidator of the Company declares that all the Company's liabilities have been settled;

- that UNIDALE INVESTMENTS LIMITED, in its capacity of sole owner of the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all the liabilities of the Company if hidden and unknown at the present time;

- that the Company be and hereby is liquidated;

- that full discharge is granted to the directors of the Company for the exercise of their mandates;

- that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil trois, le vingt neuf novembre.

Par-devant le soussigné Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

UNIDALE INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Jersey, ayant son siège social à 2-6 Church Street, St. Helier, Jersey;

ici représentée par Maître Patrick Mischo, avocat, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 novembre 2003.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que CONSOLIDATED REAL ESTATE INVESTMENTS HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 41, avenue de la Gare, L-1650 Luxembourg (ci-après la Société), a été constituée suivant acte du notaire Marc Elter du 7 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 176 du 12 avril 1991, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 18 novembre 2003, en cours de publication;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à USD 5.000.000, représenté par 5.000 actions d'une valeur nominale de USD 1.000 chacune;

- que UNIDALE INVESTMENTS LIMITED, étant seul actionnaire de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que UNIDALE INVESTMENTS LIMITED, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société est réglé;

- que UNIDALE INVESTMENTS LIMITED, en sa qualité d'actionnaire unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la Société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la Société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au 41, avenue de la Gare, L-1650 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Mischo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 141S, fol. 52, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

G. Lecuit.

(004128.3/220/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

**BEMVI S.A., Société Anonyme,
(anc. BEMVI HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 81.043.

L'an deux mille trois, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BEMVI HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.043, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 14 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 875 du 12 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Moysse Dargaa, licencié en sciences commerciales, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giampiero Aversa, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 4.

La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.»

2.- Modification de la dénomination de la société en BEMVI S.A.

3.- Modification afférente de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première resolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.**

La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.»

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Deuxième resolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en BEMVI S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.**

Il existe une société anonyme sous la dénomination de BEMVI S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Dargaa, B. Lejeune, G. Aversa, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2003, vol. 525, fol. 44, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2004.

J. Seckler.

(004774.3/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

DAMA INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 50.720.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM02724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004159.3/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

AN DER KLAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 83.873.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2003

Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Georges Gredt, comptable, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003940.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

**AGENCE IMMOBILIERE ET REPRESENTATIONS GENERALES AAL AVENUE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée,
(anc. AGENCE IMMOBILIERE ET REPRESENTATIONS GENERALES AAL AVENUE, S.A.).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 57, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 19.876.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM02731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004152.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

EAST LINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 80, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.592.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM02728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004154.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

OSTER HOLDING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 76.680.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004315.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MOSTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.877.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour MOSTO S.A.

Signature

(003853.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Y.R.P. PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 120, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 70.994.

Le bilan au 17 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(003945.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MELISSETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.846.

—
RECTIFICATIF

Annule et remplace le bilan déposé le 12 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour MELISSETTE S.A.

Signature

(003841.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

**S.T.T., SERVICE TOBACCO TRADING S.A., Société Anonyme,
(anc. MELISSETTE S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.846.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour S.T.T., SERVICE TOBACCO TRADING S.A.

Signature

(003839.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

**PEAK PERFORMANCE PRODUCTS S.A., Société Anonyme,
(anc. A&A CHEMICALS S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitburg.
R. C. Luxembourg B 69.979.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004317.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CLASSE ETOILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 67.461.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2003

1. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration

- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts, en 2009.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003929.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

BOLDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 73.056.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2003

Conseil d'Administration

- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Georges Gredt, Comptable, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003964.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ASSCO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 82.018.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL5856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 janvier 2004.

Signature.

(004126.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

KUTTEN ALAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II, rue Lachemer.
R. C. Luxembourg B 47.004.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM02733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004148.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

TEXTO COMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 49.447.

—
Le bilan au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM02732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004165.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ANTAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 81.297.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM02713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004171.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MIRA TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R. C. Luxembourg B 98.068.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt trois décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1) La société SYLVAIN HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, représentée aux présentes par Madame Sylvie Talmas-Ceola, employée privée, demeurant à Sainte Marie sur Semois (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2) Monsieur Vincent Zielonka, employé privé, demeurant à L-1223 Luxembourg, 13, rue Victor Beck

Lesquels fondateurs ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

Art. 2. La dénomination de la société sera MIRA TRADING, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet le négoce, l'achat, la vente, le démarchage commercial et la représentation de produits industriels et manufacturés notamment cosmétiques, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Capital - parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 15. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaire, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

1) SYLVAIN HOLDING S.A.	80 parts sociales
2) Vincent Zielonka:	20 parts sociales
Total:	100 parts sociales

et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.800,-

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les fondateurs précités ont pris les résolutions suivantes:

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Nominations:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel de signature:

Monsieur Vincent Zielonka, employé privé, demeurant à L-1223 Luxembourg, 13, rue Victor Beck, né à D- Heilbronn, le 9 octobre 1973.

Adresse du siège social:

Le siège social de la Société est établi à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. Talmas-Ceola, V. Zielonka, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 82, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

J. Elvinger.

(004531.3/211/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

ARIELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 46.563.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2002

Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts en 2008.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003938.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ERNSTER BELLE ETOILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 29.015.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

(004135.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

EGALUX HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 60.418.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2003

Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration

- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à L-2530 Luxembourg,
- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant à L-2530 Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts, en 2009.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003931.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

IJOINT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 68.127.

Le bilan abrégé au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signatures

Administrateurs

(004081.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PALM BEACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.588.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour PALM BEACH S.A.

Signature

(003865.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CHABLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.317.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 10 mars 2004 à 14.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 7 juillet 2003 n'a pas pu délibérer sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 10 mars 2004 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

I (00255/534/15)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE DE BEAUFORT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.128.

La première Assemblée Générale Statutaire convoquée pour le 23 janvier 2004 à 10.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision quant à la poursuite des activités de la société à l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 8 mars 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00288/755/16)

Le Conseil d'Administration.

**SICHEL S.A., Société Anonyme,
(anc. QUINCAILLERIE D'ESCH S.A.).**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 5.322.

Il est porté à la connaissance des actionnaires que le Conseil d'Administration de la société a décidé de remplacer les anciens titres au porteur par de nouveaux titres au porteur, tous les coupons attachés aux anciens titres étant épuisés.

Les nouveaux titres au porteur étant tenus à disposition auprès du Président du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur-délégué ou du Fondé de pouvoirs à l'adresse 40, Rangwée, L-2412 Luxembourg, les actionnaires peuvent en obtenir délivrance contre remise matérielle de leurs anciens titres jusqu'au 30 juin 2004 inclus.

Les anciennes actions échangées seront annulées.

Passé le délai du 30 juin 2004, les nouveaux titres non retirés seront conservés, aux risques et périls des concernés, au siège de la société, conformément à ce qui est prévu par la loi.

I (00286/000/15)

Le Conseil d'Administration.

MASOFEMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.027.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 19 février 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

I (00168/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

TENDERNESS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.134.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui se tiendra le mardi 24 février 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00215/755/18)

Le Conseil d'Administration.

B.A VENTURE S.C.A., BUSINESS ANGEL VENTURE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 71.731.

La gérance a l'honneur de convoquer par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE
des Obligataires qui aura lieu le 11 mars 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Situation financière de la société.
2. Transformation de la société en commandite par actions en société anonyme.
3. Divers.

I (00285/1023/13)

La gérance.

B.A VENTURE S.C.A., BUSINESS ANGEL VENTURE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 71.731.

La Gérance a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
des actionnaires, qui aura lieu le 11 mars 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Situation financière de la société;
2. Transformation de la société en commandite par actions en société anonyme;
3. Divers.

I (00287/1023/13)

La Gérance.

ILEDOR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 40.861.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 février 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de pertes et profits et affectation des résultats au 30 septembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 9 janvier 2004 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurants à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

Le Conseil d'Administration

Signature

(00276/1031/19)

DAY SPORTS MANAGEMENT EVENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 58.270.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 23 février 2004 à 15.00 au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (00226/045/18)

Le Conseil d'Administration.

BAGO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 40.897.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 février 2004 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 30 septembre 2002 et au 30 septembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 9 janvier 2004 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurants à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

Le Conseil d'Administration

Signature

(00277/1031/20)

BALI S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 34.315.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 12. Februar 2004 um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuzuweisung per 31. Oktober 2003
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes

II (00034/534/16)

Der Verwaltungsrat.

SUNFINEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 74.333.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 12 février 2004 à 14.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers

II (00050/520/16)

Le Conseil d'Administration.

LA CHOUETTE (IMMOBILIERE) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 65.617.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 24 février 2004 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2003 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représenté.

II (00058/534/15)

Le Conseil d'Administration.

LAVER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.989.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 février 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

5. Divers

II (00062/795/16)

Le Conseil d'Administration.

KENORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.657.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 19 février 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

II (00178/755/18)

Le Conseil d'Administration.

EURO.M.INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 50.170.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 24 février 2004 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (00266/534/17)

Le Conseil d'Administration.

EFFICACE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 18.914.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 février 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. divers;

II (05312/1126/14)

Le Conseil d'Administration.
